Lancement le 6/05/2025

APPEL A CANDIDATURE 2025/2
POUR LE TERRITOIRE DU 7e ARRONDISSEMENT DE LYON

Dans le cadre de son projet de proximité, la Ville de Lyon a lancé en 2024 un nouveau dispositif, le SAVA (Subventions A la Vie Associative en arrondissement), pour soutenir l'animation du territoire de chaque arrondissement. Ce dispositif vise ainsi à financer des projets d'animation locale de proximité sous la forme d'une subvention de la Ville de Lyon. A cet effet, la Mairie du 7e arrondissement informe les associations de son territoire du lancement de l'appel à candidatures portant sur la sécurité des femmes et des jeunes dans l'espace public.

Femmes et jeunesses : se sentir en sécurité dans l'espace public

Lors d'une enquête menée en 2021* par la Mairie du 7e, 8 femmes sur 10 ont affirmé avoir peur de sortir seules le soir. Les jeunes femmes en particulier affirment être toujours sur leur garde.

Dans un arrondissement où la population est particulièrement jeune (35% des habitants du 7e avaient entre 15 et 29 ans en 2021**), et doté de nombreuses grandes écoles et universités, il apparait essentiel d'apporter une attention particulière à ces habitantes et habitants.

Cet appel à projets associatifs soutiendra des projets proposant des actions en faveur des femmes, des personnes minorisés de genre et des jeunes du 7e arrondissement afin qu'ils et elles se sentent davantage en sécurité dans le 7e arrondissement.

Ce présent appel à candidature a pour objectifs de :

- soutenir des dispositifs qui visent à proposer des actions concrètes pour protéger particulièrement les femmes, les personnes minorisées de genre et les jeunes (12-25 ans) dans l'espace public, c'est-à-dire dans la rue, les parc, les aires sportives, etc).

- soutenir des dispositifs qui visent à lutter contre les violences envers ces populations (actions d'éducation et de sensibilisation, etc).

*Femmes du 7e « Regards et Perspectives »

** Dossier complet – Commune de Lyon 7e Arrondissement (69387) | Insee

L'action devra répondre aux orientations suivantes :

Orientations générales d'attribution communes à l'ensemble des arrondissements :

- Actions participant au dynamisme du territoire ou à l'animation de l'espace public
- Menées dans l'année suivant l'attribution de la subvention
- Actions responsables environnementalement et socialement
- Actions respectant la laïcité
- Actions en faveur de l'inclusion des publics éloignés
- Budget demandé minimum de 500 euros, maximum 2000 euros et 80% du montant total de l'action. Pour les projets portés par plusieurs associations, le montant peut atteindre 4 000€ - dans ce cas, n'utiliser qu'un seul formulaire en précisant quelles sont les associations coopérant.

Orientations spécifiques :

- Action ciblée sur tout ou partie du territoire du 7e arrondissement
- Respect de la thématique de l'appel à candidature
- Réponse aux objectifs
- Une action réalisée dans l'année N ou N+1
- Une attention particulière sera portée aux projets en coopération entre associations.

Les associations souhaitant candidater à cet appel à candidatures doivent remplir le formulaire téléchargeable sur https://mairie7.lyon.fr/culture-et-associations/subventions-la-vie-associative-en-arrondissement et l'envoyer à l'adresse suivante accompagné des statuts associatifs ***avant le 20 juin 2025 minuit*** *à : subvention.mairie7@mairie-lyon.fr. Les dossiers seront étudiés début juillet 2025. Les structures seront recontactées à la fin du mois de juillet.*

*Femmes du 7e « Regards et Perspectives »

** Dossier complet – Commune de Lyon 7e Arrondissement (69387) | Insee